



Entreposage et transport des tranches de pierre Liste de contrôle

Dans votre entreprise, le transport, l'élingage et l'entreposage des tranches et autre matériel en pierre s'effectuent-ils toujours en sécurité?

Les tranches de pierre non sécurisées contre le basculement ou élinguées ou transportées de façon inappropriée sont très dangereuses et peuvent entraîner des accidents graves, voire mortels.

Les principaux dangers sont:

- être coincé ou heurté par des tranches qui se renversent
- être blessé par des matériaux qui tombent

Cette liste de contrôle vous aidera à mettre en œuvre les prescriptions légales de l'ordonnance sur la prévention des accidents (en particulier art. 41 OPA) et vous permettra ainsi de mieux maîtriser les dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Lieu d'entreposage, râteliers

1 Les tranches de pierre peuvent-elles être entreposées en toute sécurité sur des **surfaces planes**? (Fig. 1)

- oui
 en partie
 non

2 Les **râteliers** sont-ils conçus et installés de façon à permettre de choisir les tranches de pierre et de les élinguer en toute sécurité en vue de leur levage et de leur transport?

- oui
 en partie
 non

- entreposage des tranches sur des chevalets avec une inclinaison de 10° et sécurisation contre le basculement (par ex. distance des chevalets < 1 m ou éléments intercalaires) ou
- entreposage des tranches avec des éléments intercalaires (Fig. 2)

3 Les râteliers permettent-ils de **poser les tranches en toute sécurité**, sans qu'elles puissent se renverser ou tomber?

- oui
 en partie
 non

- Les râteliers doivent être adaptés à la taille, au poids et à la quantité des tranches de pierre entreposées.
- Les râteliers exposés à l'air libre doivent être régulièrement contrôlés (détériorations telles que rouille et pourriture dues aux conditions météorologiques).



1 Râtelier pour les restes.



2 Râtelier avec éléments intercalaires pour l'entreposage en toute sécurité des tranches de pierre.

Livraison, entreposage, prélèvement

4 **Livraison:** les tranches de pierre sont-elles transportées et sécurisées de façon à pouvoir être déchargées en toute sécurité?

- oui
 en partie
 non

- Le mode de transport et de sécurisation des tranches de pierre doit être défini lors de la commande (notamment sécurisation contre le basculement, place pour les élingues)

Attention: lors du déchargement des tranches, le camion et la remorque doivent être à l'horizontale.

5 Lors de la **gestion du dépôt**, travaille-t-on toujours de façon que les tranches et les blocs de pierre qui basculent ne puissent blesser personne? (Fig. 3)

- oui
 non

- Lors du stockage, de la sélection et du prélèvement de tranches de pierre, personne ne doit se trouver dans la zone de basculement des tranches.
- L'organisation de l'entrepôt et les équipements de travail doivent être adaptés aux prescriptions.

6 Vérifie-t-on avant le levage et le transport de matériaux en pierre si ces derniers sont **transportables**?

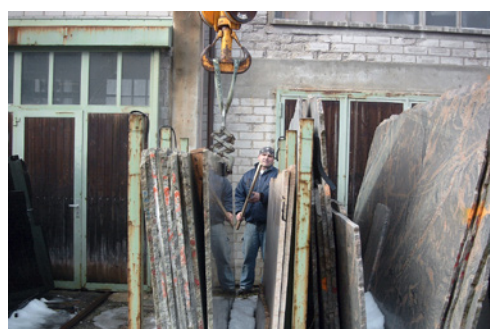
- oui
 en partie
 non

Fissures de la pierre, surfaces glissantes (polies), zones froides (gelées), etc.

7 Les **équipements de levage** et les **élingues** (pinces pour tranches, sangles, chaînes, câbles en acier) sont-ils contrôlés périodiquement et rangés correctement? (Fig. 4)

- oui
 en partie
 non

- Respect des prescriptions du fabricant
- Consignation du contrôle



3 Choix, élingage et transport en toute sécurité de tranches. L'opérateur se tient hors de la zone dangereuse.



4 Rangement approprié des élingues.

- 8 Des **moyens de transport appropriés** sont-ils prévus pour le transport des tranches à l'intérieur de l'entreprise? (Fig. 5)
- Par ex. pont roulant, chariot porte-tranche, tables basculantes.
 - Les moyens de transport utilisés doivent être adaptés à la taille et au poids des pièces.

oui
 en partie
 non

- 9 Est-il garanti que les **voies de transport et de circulation** peuvent être utilisées en toute sécurité?
Conditions météorologiques, obstacles, largeur, etc.

oui
 en partie
 non



5 Chariot porte-tranche.

Formation, instruction, comportement sûr

- 10 Le personnel est-il formé et instruit sur l'**élingage correct des charges**?
- La formation et l'instruction doivent être consignées.
 - Le comportement à adopter dans l'entrepôt doit être consigné dans une instruction de travail.

oui
 en partie
 non

Informations sur la formation/instruction:

- «Élingage de charges», www.suva.ch/88801.f
- «Choix des élingues», www.suva.ch/88802.f
- «Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue», www.suva.ch/33099.f

- 11 Le personnel est-il instruit sur le **levage et le port corrects** de charges, et ce thème est-il régulièrement abordé?

oui
 en partie
 non

- 12 Le cas échéant, le personnel est-il également formé à l'**utilisation correcte des palonniers à ventouses**? (Fig. 6)

Si votre entreprise utilise des palonniers à ventouses, une formation est indispensable.

Support pédagogique: «Palonniers à ventouses», www.suva.ch/88805.f

oui
 en partie
 non



6 Une instruction est nécessaire pour utiliser en toute sécurité les palonniers à ventouses.

- 13 Les **caristes** sont-ils formés de façon appropriée? (Fig. 7)
- Des renseignements sur la formation de cariste sont disponibles sur le site Internet de la Suva: www.suva.ch/chariots-elevateurs.

oui
 en partie
 non



7 Les caristes doivent être formés correctement.

- 14 Le personnel utilise-t-il les **équipements de protection individuelle** nécessaires?
- Par ex. masque de protection respiratoire, protecteurs d'ouïe, chaussures de sécurité hautes.

oui
 en partie
 non

- 15 Le respect des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise est-il **contrôlé** par les supérieurs?
- La compétence des contrôles et les conséquences en cas de manquement doivent être définies et communiquées dans l'entreprise.

oui
 en partie
 non

- 16 Le personnel connaît-il les dangers dans l'entreprise et est-il formé régulièrement à cet effet?
- Exemples:
- Travaux au dépôt
 - Élingage et transport de charges
 - Travaux avec émission de poussière de quartz

oui
 non

Informations complémentaires:

- Liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons», www.suva.ch/67001.f
- Liste de contrôle «Voies de circulation pour véhicules», www.suva.ch/67005.f
- Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs, support pédagogique: www.suva.ch/88830.f et dépliant: www.suva.ch/84067.f
- Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue, www.suva.ch/33099.f
- Élingage de charges, support pédagogique: www.suva.ch/88801.f
- Choix des élingues, support pédagogique: www.suva.ch/88802.f
- Palonniers à ventouses, support pédagogique: www.suva.ch/88805.f
- www.suva.ch/chariots-elevateurs, www.sicuro.ch

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Entreposage et transport des tranches de pierre

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67129.f